

POURSUITE DE LA MOBILISATION

LA CFDT, DÉTERMINÉE PLUS QUE JAMAIS À OBTENIR UNE AUTRE RÉFORME

Le mouvement de protestation contre le projet de réforme du ferroviaire imposé par le gouvernement et soutenu par la direction de la SNCF a connu, dès le premier préavis de grève des 3 et 4 avril derniers, une très forte mobilisation des cheminots. Il est à souligner notamment la participation des conducteurs de train avec des taux qui dépassaient largement les 90 % sur de très nombreux sites. **Focus sur une mobilisation qui ne faiblit pas.**

Pour ce second préavis de grève, la détermination et l'engagement des cheminots à défendre le statut juridique de leur entreprise, leur contrat social et plus largement le service public ferroviaire n'ont pas diminué. La direction de la SNCF et le gouvernement malgré leurs tentatives de manipulation des taux de grévistes ne parviennent pas à cacher l'évidence : la mobilisation est considérable !

LE VRAI VISAGE DE LA DIRECTION APPARAÎT DÉSORMAIS AU GRAND JOUR

Déstabilisée par la stratégie des préavis de grève distincts et échelonnés dans le calendrier établi par l'interfédérale **CFDT**-CGT-UNSA, la direction de la SNCF perd pied et déraile : refus de prendre les D2I

sur le second préavis de grève, décompte des jours de grève et plus particulièrement des repos comme s'il s'agissait d'un seul et même préavis...

QUELLE EST LA VÉRITÉ ?

Contrairement aux allégations de la direction, nous ne sommes pas en présence d'un préavis à répétition puisque chaque préavis de grève va à son terme avant que le suivant ne débute.

Les jurisprudences donnent raison aux organisations syndicales et la SNCF a déjà été condamnée pour des cas similaires.

La **CFDT** a averti solennellement la direction de l'entreprise qu'elle n'hésiterait pas à saisir les tribunaux et à procéder à des constats d'huissier pour faire respecter le droit de grève des agents. ☹️☹️☹️



Les préavis de grève déposés par l'interfédérale **CFDT**-CGT-UNSA sont des préavis distincts, comportant des motifs différents.



POURSUITE DE LA MOBILISATION

RÉUNION DU 5 AVRIL : LE VIDE SIDÉRAL

Jeudi 5 avril a eu lieu une table ronde au ministère des Transports au cours de laquelle trois thèmes ont été abordés :

- ① L'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.
- ② La dette et la situation financière du système ferroviaire.
- ③ L'organisation et la gouvernance de la SNCF.

Les pouvoirs publics tardent de faire de réelles propositions et ne prennent toujours pas en compte les demandes des organisations syndicales.

LES PREMIÈRES ASSURANCES SUR LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

Sur l'ouverture à la concurrence, une partie des revendications et des propositions portées par la **CFDT** concernant les conditions de transfert du personnel feraient partie du texte final de loi :

- ➔ le maintien de la garantie de l'emploi ;
- ➔ le maintien de la rémunération nette des 12 derniers mois ;
- ➔ le maintien du régime spécial de retraites et de prévoyance ;
- ➔ le maintien des facilités de circulation.

Ces dispositions restent insuffisantes et le gouvernement n'a toujours pas fait connaître la totalité de ses décisions en matière de transfert du personnel. À ce jour, aucune disposition ne figure dans les projets d'amendement transmis par le ministère en amont de la réunion sur les modalités d'un transfert basé sur le volontariat et avec un droit d'option, comme le revendique la **CFDT**, sur les modalités applicables en cas de refus de l'agent ou sur les conditions d'un retour possible à la SNCF. La portabilité de plusieurs droits très importants est toujours manquante ; la **CFDT** a transmis de nombreux projets d'amendement sur ce point sans aucun retour à ce jour

QU'EN EST-IL DE LA DETTE ?

Le gouvernement n'a procédé à aucune annonce réelle concernant une éventuelle reprise par l'État. La ministre s'est contentée de développer la même rhé-

torique que celle diffusée dans les médias : le gouvernement ne pourra pas prendre des engagements sur la dette tant que le fonctionnement opérationnel de l'entreprise n'aura pas changé.

QUELLE ORGANISATION POUR LA SNCF ?

Concernant enfin la gouvernance de la SNCF, le gouvernement n'a pas évolué d'un pouce et la ministre a confirmé son intention de transformer les trois ÉPIC en une seule société nationale à capitaux publics avec deux SA pour Mobilités et Réseau. Cette transformation juridique n'est potentiellement pas neutre et le gouvernement fait le choix de mettre le pied dans la porte de la privatisation.

FACE À UN GOUVERNEMENT INFLEXIBLE, LE RAPPORT DE FORCE EST UNE NÉCESSITÉ

Le gouvernement fait le choix d'occulter près d'un siècle d'histoire cheminote au service d'une nation tout entière. Les cheminots ne sont pas responsables de la situation actuelle qui est due pour l'essentiel à une mauvaise gestion des finances publiques. Ils contribuent depuis des années déjà à assumer les choix politiques portés par la SNCF de financer à elle seule les nouvelles infrastructures ferroviaires, à travers une diminution drastique des effectifs, des exigences de productivité sans cesse renouvelées et une modération salariale récurrente.

Le gouvernement doit répondre très rapidement au mécontentement des cheminots en engageant un véritable processus de négociation permettant d'aboutir à une autre réforme plus juste et capable de répondre aux enjeux du transport ferroviaire dans notre pays.

Pour amener rapidement le gouvernement à une attitude plus constructive que celle actuellement mise en œuvre, le rapport de force est nécessaire. ●●



Accédez au formulaire D2I interactif en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2GBcTIP>



Votre guide pratique sur le droit et les modalités de grève est disponible en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2J4Ta87>



La CFDT a mis en place une permanence téléphonique afin de répondre à toutes vos questions 01 76 58 12 21



La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT appellent tous les cheminots à poursuivre et à amplifier la mobilisation en s'inscrivant dans le préavis de grève de l'interfédérale CFDT-CGT-UNSA qui débutera jeudi 12 avril à 20 h 00 jusqu'au dimanche 15 avril 2018 à 7 h 55.



La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT vous rappellent que c'est très important de garder un maximum de traces lors de la déposition de vos D2I.

J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC



SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org



CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots



CFDT CHEMINOTS L'APPLI'
Sur AppStore et GoogleStore



NEWSLETTER MENSUELLE
S'abonner par mail à contact@cfdtcheminots.org